



**CONFERENCE DE PRESSE
MAISON DES MEDIAS LE 19 DECEMBRE 2007**

**CHERTE DE LA VIE ET MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT :
POSITION DE LA LDCB**

DOSSIER DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

I. CONTEXTE

Depuis environ deux mois, les prix des produits alimentaires de première nécessité aussi bien locaux qu'importés ainsi que les matériaux de construction ont connu une hausse vertigineuse sur les marchés, plongeant les consommateurs du Bénin dans une précarité insoutenable.

En réponse aux cris de détresse lancés par les consommateurs sur toute l'étendue du territoire national et prenant ses responsabilités, le gouvernement a pris à cœur d'endiguer l'actuelle hausse exponentielle des prix des produits de grande consommation sur les marchés à travers les mesures adoptées par le Conseil des Ministres en sa séance extraordinaire du vendredi 30 Novembre 2007.

Ces mesures dont certaines sont à effets immédiats et les autres à moyen terme visent à permettre aux consommateurs de jouir efficacement de leurs maigres moyens économiques érodés par la cherté des produits de première nécessité sur les marchés ces deux derniers mois.

Dans sa quête d'une recherche de solution à la flambée des prix, notre organisation a mené certaines actions de terrain et participé à des séances de travail avec les autorités gouvernementales.

Mais en fait, quelles sont les actions menées par la LDCB dans le cadre de la flambée des prix (II) et quelle est notre position sur les mesures prises par le gouvernement (III) ?

L'épizootie actuelle de la grippe aviaire qui frappe notre pays depuis quelques jours et la tentative d'importation et de distribution des produits périmés ou en voie de péremption en cette veille des fêtes de fin d'année constitueront le quatrième et dernier point que nous aborderons lors de cette conférence de presse (IV).

II. Actions menées par la LDCB lors de la flambée des prix des produits de première nécessité

- a) Réalisation de relevés des prix des produits alimentaires de grande consommation sur les marchés

Ces relevés ont été effectués sur les marchés de Parakou (Nord), de Dassa-Zoumé (Centre) et de Dantokpa (sud) dans les mois d'Octobre et de Novembre 2007. Ils ont permis d'apprécier la variation des prix connus au niveau d'un certain nombre de produits de grande consommation (produits vivriers et produits manufacturés) de grande consommation. Ce travail a été effectué dans la perspective de faire un plaidoyer en vue de l'adoption par le gouvernement de mesures appropriées pour juguler la hausse des prix.

- b) Participation à une séance de travail avec le Ministre de l'industrie et du Commerce

La LDCB a participé aux côtés d'autres associations de consommateurs à une séance de travail organisée par le Ministre de l'industrie et du commerce le

jeudi 21 novembre 2007. Au cours de cette rencontre, la LDCB a exposé audit ministre sa volonté de voir le gouvernement prendre des décisions idoines pour faire face à la situation. S'appuyant sur les résultats des relevés de prix effectués, la LDCB a fait savoir l'ampleur du phénomène et en a profité pour remettre au Ministre une copie des résultats obtenus.

c) Participation à la séance de travail avec le gouvernement

Cette séance de travail s'est déroulée au palais de la présidence de la République le lundi 17 décembre 2007 sous la présidence effective du Chef de l'Etat

III. Position de la LDCB sur les mesures prises par le gouvernement pour juguler la hausse des prix

Nous voudrions tout d'abord rappeler que la flambée des prix des produits de première nécessité est une réalité au niveau international, régional et national avec des causes aussi bien endogènes qu'exogènes bien connues de tous.

Notre pays a traversé une pareille crise en 2005, justifiant les deux marches pacifiques que nous avons organisées à l'époque avec l'appui d'une vingtaine d'organisations de la société civile organisées en une Coalition contre la cherté de la vie au Bénin.

Nonobstant la remise aux autorités compétentes d'un mémorandum pour attirer l'attention du gouvernement sur la souffrance des consommateurs et les propositions concrètes exploitables formulées pour la sortie de crise, les cris de détresse des consommateurs n'ont pas été entendus par le gouvernement d'alors qui a préféré faire la sourde oreille à ces revendications pourtant légitimes.

La promptitude avec laquelle les actuelles autorités gouvernementales ont pris ces mesures salutaires et l'efficacité de plus en plus prouvée du dispositif mis en place témoigne une fois encore de la volonté de l'actuelle équipe d'être à l'écoute des consommateurs et confirme sa capacité à gérer au mieux les affaires publiques dans notre pays.

Mieux, l'extension des mesures aux produits vivriers locaux dont l'évaluation en terme de quantité disponible est en cours, amène notre organisation à décerner un satisfecit au gouvernement.

C'est fort de cela que nous félicitons l'actuel Gouvernement du changement pour cette initiative qui vient opportunément, en cette veille de la Tabaski et des fêtes de fin d'année, alléger la souffrance des consommateurs dont le panier de la ménagère s'était complètement réduit en peau de chagrin.

Notre reconnaissance est d'autant plus grande quand nous faisons une analyse comparée avec les mesures qui viennent d'être prises dans un autre pays africain (le Sénégal) frappé de plein fouet depuis le mois d'Août et dont les mesures de lutte contre la cherté de la vie ne seront effectives que dans le mois de janvier 2008.

Par la même occasion, nous voudrions nous engager aux côtés du gouvernement à poursuivre la sensibilisation auprès de tous les différents acteurs concernés par ces mesures (importateurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants) afin que la baisse

des prix soit une réalité généralisée sur tous les marchés du territoire national dans les proportions définies par le gouvernement.

Aussi, voudrions nous demander aux importateurs, grossistes, demi-grossistes et détaillants à faire preuve de patriotisme et de confiance dans les mesures prises par le gouvernement qui a déjà donné des gages de responsabilité et de sérieux.

La LDCB lance un vibrant appel à tous les consommateurs pour qu'ils se mobilisent à ses côtés afin de soutenir de façon méthodique les actions du gouvernement qui concourent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Elle profite de l'occasion pour inviter les consommateurs à se montrer vigilants pour barrer la voie aux spéculateurs qui tenteront de ramer à contre courant et qui procéderont à la vente de produits de mauvaise qualité sur les marchés en cette veille des fêtes de fin d'année.

IV. Vente de produits de mauvaise qualité et apparition de la grippe aviaire au Bénin

En effet, les fêtes de fin d'année constituent une période caractérisée par l'offre abondante et variée de produits alimentaires cédés à des prix alléchants sur nos marchés. Cette abondance et cette variété de l'offre tant souhaitée par le consommateur ne doivent pas cacher une douloureuse réalité : celle de la présence de produits périmés ou de mauvaise qualité sur les marchés.

En cette veille de la Tabaski, de la Noël et du Nouvel an, la vente promotionnelle des produits de toute nature et d'origine connue ou inconnue, a déjà commencé sur les marchés.

Malheureusement, bon nombre de ces produits sont périmés ou en voie de péremption et ne disposent pas d'étiquette fiable pouvant permettre aux consommateurs d'opérer des choix éclairés pour préserver leur santé.

Ces risques devraient inciter plus d'un consommateur à la prudence afin qu'une mauvaise consommation ne constitue un frein à l'essor économique et au développement humain durable de notre cher pays, le Bénin.

La Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) qui œuvre pour une consommation durable tire la sonnette d'alarme et invite les autorités compétentes de notre Etat, en l'occurrence celles des structures à charge de contrôler la qualité des produits, à procéder à des contrôles stricts de qualité des produits dans les différents marchés sur toute l'étendue du territoire national pour mettre hors d'état de nuire tout contrevenant au respect des normes de sécurité sanitaire des aliments.

En tout état de cause, la LDCB appelle les consommateurs à faire preuve de vigilance dans le choix et la consommation des produits cédés actuellement sur les marchés en vue de garantir leur propre sécurité sanitaire et par ricochet leur épanouissement socio-économique.

En ce qui concerne la grippe aviaire, sa présence a été formellement confirmée ce week-end après les analyses approfondies effectuées sur les échantillons envoyés dans les laboratoires spécialisés de PADOUE en Italie.

Fort de cette confirmation qui vient effacer tout doute, la Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait inviter chaque consommateur à observer les normes de sécurité relatives à la manipulation et à la bonne cuisson de la viande de volaille avant toute consommation.

Elle demande également aux producteurs et vendeurs de volailles de respecter les prescriptions des autorités en charge de l'élevage en vue de faciliter la tâche à ces dernières dans leur volonté de circonscrire l'épizootie et la maîtriser dans l'intérêt de la survie des exploitations avicoles ainsi que dans l'intérêt de leurs concitoyens consommateurs du Bénin.

La Ligue pour la Défense du consommateur au Bénin (LDCB) voudrait appeler les autorités compétentes du ministère en charge de l'élevage à prendre toutes les dispositions pour maîtriser l'épizootie afin que les intérêts des consommateurs et des aviculteurs locaux soient préservés pour un réel développement humain durable au Bénin.